

Linky : Enedis veut mettre les choses au clair

En plein déploiement, le compteur communicant peut poser quelques questions.

Il n'y a pas que des camionnettes bleues, au 13, rue d'Alençon. Sur la base d'Enedis dans le Choletais et les Mauges, une quarantaine d'employés œuvrent pour le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. C'est ici que Nicolas Touché, directeur d'Enedis dans le Maine-et-Loire, a souhaité faire le point, hier, sur Linky, le fameux compteur d'électricité qui semble soulever tant de questions. Exemple dans les Mauges, où une association anti-Linky a vu le jour.

Ah, Linky... Ce compteur communicant va remplacer tous les compteurs d'ici à 2021. Pourquoi ? « Pour

accompagner la transition énergétique », répond Nicolas Touché. En clair, répondre à de nouveaux modes de consommation, ceux de demain : en vrac, « les voitures électriques », « l'électricité de plus en plus locale (panneaux photovoltaïques, éoliennes...) », « l'autoalimentation »... « Si on ne modernise pas les réseaux, il y aura des couacs. »

Côté consommateur, Enedis le jure : il n'y aurait rien à craindre. Le coût d'installation ? Les 5 milliards d'€ sont absorbés par l'entreprise. Et la facture d'électricité ? « Linky ne fera pas forcément baisser la consommation, mais il va permettre de mieux la connaître. » Et ce jour, par jour. Quid des données personnelles, en l'occurrence la consommation des clients ? « Elles sont la propriété des clients,



Nicolas Touché. Photo CO - Alexandre BLAISE

pas d'Enedis, rappelle Nicolas Touché. Mais on les connaît depuis plus de 60 ans et on ne les a jamais vendues. On ne va pas changer. »

Surtout, le dirigeant a tenu à éclaircir certains points. D'une : Linky dégage-

t-il des ondes ? « Non, il s'agit d'un courant électrique, le courant porteur en ligne. Comme tout appareil en ligne, il émet un champ électromagnétique. » Pas plus qu'un compteur classique et 1 200 fois moins qu'un fer à repasser. De deux, il n'est pas possible de s'opposer à son installation. Dans les faits, c'est d'ailleurs rare. Même si les réseaux sociaux montent en épingle le refus du compteur. Dans le Maine-et-Loire, comme en France, 40 % des foyers sont équipés. Soit 170 000 compteurs. Dans l'agglomération du Choletais, le chiffre grimpe à 83 %. Et si, sur Mauges Communauté, il descend à 14 %, la commune d'Orée-d'Anjou est bien 100 % Linky. Dans 0,7 % des cas, il y a un retour négatif.

Alexandre BLAISE